

## Délibération N°01 du 22 JANVIER 2021

✍ --- ✍

### PROCURATION GENERALE AU PRESIDENT

LA CCISM,

*Considérant les dispositions réglementaires la régissant.*

*Considérant son règlement intérieur concernant les attributions du Président,*


✍ --- ✍

**L'Assemblée Générale :**

- 1) **Donne pouvoir** à son Président, **Monsieur Stéphane CHIN LOY** d'effectuer toutes opérations engageant la CCISM, notamment ester en justice, passer tous contrats, acquérir ou vendre des biens mobiliers ou immobiliers, d'acheter ou de céder des titres, actions ou obligations, dans le cadre et selon les dispositions réglementaires en vigueur.
  
- 2) **Habilite Monsieur Stéphane CHIN LOY** Président, à déléguer tout ou partie de ses attributions à toute personne de la CCISM qu'il désignera parmi celles qui n'ont pas la qualité de payeur.

✍ --- ✍

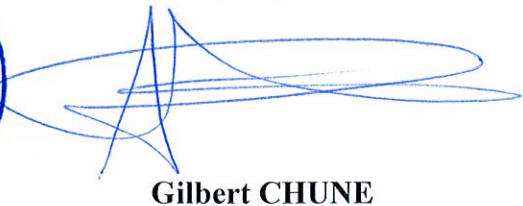
Le Président,



**Stéphane CHIN LOY**



Le Secrétaire,



**Gilbert CHUNE**